

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

RÉGION DU NORD

DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ

COMMUNE DE NGONG

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHÉS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

BÉNOUÉ DIVISION

NGONG COUNCIL

INTERNAL COMMITTEE
OF TENDERS BOARD

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 12 /AONO/C-NG/CIPM/2022 DU 23/06/2022 LANCÉ EN PROCÉDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RAHABILITATION DE LA SALLE DE S ACTES DE LA
COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice 2022, le maire de la commune de Ngong lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de réhabilitation de la salle des actes de la commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord

2. Consistance des travaux

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres consistent en la réhabilitation de la salle des actes et comprennent tous les corps d'état prévus et détaillés dans le cadre du devis estimatif notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement ;
- Maçonnerie;
- Electricité ;
- Revêtement ;
- Peinture ;

3. Délais d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

4. Allotissement

Les travaux sont constitués en lot unique.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de quatorze millions (14 000 000) francs CFA TTC.

6. Participation et Origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Entreprises des Travaux Publics et Bâtiments installées au Cameroun, assujetties au régime fiscal et disposant des capacités techniques et financières requises.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par les fonds propres de la commune de Ngong , exercice 2022.

- Imputation budgétaire : _____

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 11 du DAO, d'un montant de 2 % du montant prévisionnel soit **deux cent quatre-vingt-mille (280 000) FCFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong** dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu au **Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong** dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de Ngong.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong** au plus tard le 25/07/2022 à 10 heures 00 minutes, et devra porter la mention:

AVIS APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 12 /AONO/C-NG/CIPM/2022 DU 23 / 06 /2022 LANCÉ EN PROCÉDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE RAHABILITATION DE LA SALLE DES ACTES
DE LA COMMUNE DE NGONG, DÉPARTEMENT DE LA BÉNOUÉ, RÉGION DU NORD

LANCEMENT EN PROCÉDURE D'URGENCE

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps. L'ouverture des Pièces Administratives, des Offres Techniques et Financières aura lieu le 25/07/2022 à 11 heures 00 minutes par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Ngong.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation des Offres

Les Offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

13.1. Principaux critères éliminatoires

13.1.1. Pièces administratives

- Absence de la caution de soumission à l'ouverture ; - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif après 48 heures.

13.1.2 Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- Note technique inférieure au seuil minimal requis de 70%
- Absence de la déclaration sur l'honneur par laquelle le soumissionnaire déclare n'avoir pas abandonné de marché au cours des trois (03) dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises suspendues conformément aux dispositions de la Lettre circulaire N°005/L/MINMAP/CAB du 25 Janvier 2017 du Ministre Délégué à la Présidence de la République Chargé des Marchés Publics instituant cette pièce comme critère éliminatoire.

13.1.3 Offre financière

- Offre incomplète (absence du bordereau des prix unitaires, absence du sous-détail des prix) ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'un sous-détail des prix unitaires.

13.2. Principaux critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie jointe au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous :

- Présentation générale de l'Offre ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux;
- Situation financière supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel soit **5 000 000 F CFA**, références de l'entreprise et Chiffre d'affaire annuel et le Bilan certifiée de l'Exercice précédent de l'Entreprise;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI (soit 33 OUI sur 46 possibles) seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

14. Attribution du marché

Le Marché sera attribué au Soumissionnaire présentant l'Offre évaluée la moins disante, n'ayant pas de prix anormalement bas et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commune de Ngong ou aux numéros de téléphones 696 19 83 87/699971303

17. Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au Ministère des Marchés Publics aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Ngong le 23 JUIN 2022



Ampliations:

- MINMAP/YDÉ
- ARMP/NO
- SOPECAM
- Président CIPM
- Affichage
- Chrono/archives